

FÉDÉRATION SPÉLÉOLOGIQUE DE L' UNION EUROPÉENNE



ASSEMBLEE GENERALE DE LA FSCE/FSUE

SESSION ORDINAIRE

Dimanche 8 Juin 2003, après-midi, 14h30
A la "Maison des anciens", Ollioules, France

Compte rendu par Claude Mouret

L'assemblée générale 2003 de la FSCE s'est tenue à Ollioules, Var, France, pendant le vingt-cinquième congrès de la Fédération Française de Spéléologie (FFS). Claude Mouret, Président de la FSCE a présidé la réunion.

1. Participants

Délégués votants :

Membres du Bureau : Claude Mouret (Président, France), Juan-Carlos Lopez (Vice-Président, Espagne), Christos Petreas (elu Secrétaire général pendant la réunion, Grèce), Jean-Claude Thies (Trésorier, Luxembourg).

Autres délégués: Jean-Marc Mattlet (Belgique), Michele Sivelli (Italie), Joao Paulo Rocha-Martins (Portugal).

Excusés : Jan-Paul Van der Pas (Pays-Bas), Nick Williams (Royaume-Uni).

Observateurs : Gilles Colin, Marc Faverjon, Olivier Vidal (France), Stefanos Nicolaidis, Nicolas Tazarles (Grèce), Massimo Goldoni, Enzo Pascali (Italie), Claude Boes (Luxembourg), Antonio Gutierrez, Francisco Martinez Garcia (Espagne).

2. Remerciements

Les membres du Bureau de la FSCE/ FSUE Bureau, les délégués des pays et les observateurs remercient la FFS et son Président Joël Possich pour les avoir accueillis dans le cadre du congrès annuel de la FFS, ainsi que le Comité d'organisation présidé par M. Gilles Collin, qui a réalisé un superbe travail.

Mr. le maire d'Ollioules et ses collaborateurs nous ont reçus avec beaucoup de délicatesse et d'amitié et ont donné une belle réception à l'hôtel de ville. Chaque délégué de pays y a reçu un superbe jeune olivier et l'Hymne à la Joie, notre anthème européen, a été joué avec solennité. Ceci est certes arrivé vers le milieu de notre réunion, mais nous le plaçons ici par choix.

A tous, nous exprimons nos remerciements..

3. Discours d'ouverture et rapport du Président

Le président de la FSCE, Claude Mouret, a souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié la municipalité d'Ollioules et les organisateurs du congrès pour l'excellente préparation de la partie matérielle de la réunion et pour leur accueil chaleureux. Il a présenté toute l'importance de cette réunion pour la vie et l'évolution de la FSCE. Les sujets correspondants sont développés dans ce compte rendu.

Le quorum était atteint, avec 7 délégués votants.

4. Rapport du trésorier

Le trésorier de la FSCE, Jean-Claude Thies, a d'abord présenté la situation des paiements des cotisations annuelles des pays membres. Quelques pays doivent encore s'acquitter d'une partie de leurs cotisations passées. Un petit nombre d'entre eux (Irlande, Danemark, Finlande) n'a pas de structure officielle pour la spéléologie. La situation du Portugal (qui a deux organisations) n'est pas claire.

Le bilan des recettes et des dépenses a été présenté; voir le tableau ci-joint. Les principales dépenses ont été la sortie du Eurospeleo n°1 (500 Euros) et le cinquième Symposium de la Spéléologie d'exploration à Santander (500 Euros). Le courrier postal engendre aussi des sorties d'argent. Des taxes sont parfois prélevées, comme lors du transfert des 500 Euros du Luxembourg vers l'Espagne pour le soutien au symposium de Santander.

500 Euros seront aussi alloués au numéro 2 d'Eurospeleo, lorsqu'il sera publié.

5. Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale de Corchia 2001

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2001 de Corchia (Italie) a été approuvé par 6 votes pour et 1 abstention.

6. Proposition pour avoir 2 délégués par pays membre

Afin d'accroître le nombre de personnes actives travaillant pour la FSCE, il a été proposé dans l'agenda de décider d'avoir un vice-délégué par pays membre, s'ajoutant au délégué déjà existant. Un vice-délégué peut être élu au Bureau.

De cette façon, nous espérons augmenter le dynamisme dans la FSCE, une nécessité de toute première importance pour développer notre Fédération, à un moment où la spéléologie devient de mieux en mieux structurée dans le monde. Nous devons avoir en Europe une fédération capable de nous représenter tous et de nous aider à mettre en œuvre nos objectifs communs.

Par 7 votes pour, les délégués ont décidé d'avoir un délégué, un vice-délégué et un vote seulement par pays membre de la FSCE.

7. Personne contact

Le Bureau choisira un contact dans chaque pays membre, qui peut être soit le délégué, soit le vice-délégué (7 votes pour).

8. Proposition pour un délégué aux contacts avec Bruxelles

Un délégué ou un vice-délégué habitant à –ou près de- Bruxelles sera choisi, de façon à assurer des contacts plus aisés avec l'administration de l'Union Européenne et pour assurer le suivi des contacts.

9. Commissions techniques

Sur proposition de Claude Mouret, l'Assemblée Générale de la FSCE General Assembly a décidé par 7 votes pour de créer des commissions techniques et de les faire fonctionner dès que possible; Ceci permettra à la FSCE :

- D'accroître la synergie entre les pays membres,
- De mettre en oeuvre des actions communes plus nombreuses,
- D'associer plus de pays dans ces actions communes.

Ceci va permettre de mener à bien (en coordination avec le Bureau) les projets qui peuvent être proposés par les pays et d'avoir plus de personnes actives travaillant au succès de ces projets.

Nous souhaitons rappeler ici que toute personne intéressée pour créer une commission technique peut en faire la proposition au Bureau de la FSCE, dès qu'il y a coopération avec au moins deux autres personnes appartenant à au moins deux pays membres de l'Union Européenne. Une information détaillée peut être obtenue auprès du Bureau. Nous encourageons une évolution vers une variété de commissions.

Une commission doit être composée de personnes d'au moins trois pays : adopté par 7 votes pour.

Le Bureau de la FSCE peut, si nécessaire, nommer (ou révoquer) une personne responsable de commission, jusqu'à la session ordinaire suivante de l'Assemblée Générale. Lors de cette session ordinaire, le responsable de la commission devra être élu formellement. Le responsable de chaque commission sera élu pour quatre ans (7 votes pour les trois phrases de ce paragraphe).

10. Rapport annuel des commissions

Quand les commissions techniques de la FSUE seront fonctionnelles, elles devront faire des rapports réguliers au Bureau :

- Un court rapport listant les faits marquants, tous les trois mois,
- Un rapport détaillé, chaque année.

6 votes pour (6 délégués votants présents).

11. Supervision de l'évolution de la FSCE

Le Bureau est en charge du suivi des différents processus devant permettre l'évolution de la FSCE (commissions, contacts, projets, etc.).

12. Projets

Pour tout projet pour lequel nous souhaiterions rechercher des financements auprès de l'Union Européenne, il est fortement recommandé de bien avoir trois pays impliqués au minimum, comme recommandé. Avoir cinq pays serait beaucoup mieux pour approcher l'Union. C'est avec une préparation adéquate des projets qu'il est possible d'obtenir des financements de Bruxelles.

Jusqu'ici, le suivi des projets était l'une des missions du Secrétaire Général, pour le Bureau. Il sera probablement nécessaire d'impulser une évolution dans ce fonctionnement quand plus de personnes seront disponibles à la FSCE.

13. Comment gérer l'élargissement de l'Union Européenne ?

Dix nouveaux pays membres de l'Union Européenne seront inclus politiquement en 2004. Leurs représentants ont été invités comme observateurs à cette Assemblée Générale d'Ollioules.

Les statuts prévoient que la FSCE est composée de chaque pays membre l'Union Européenne (ex EEC), donc les pays nouvellement inclus dans l'Union seront automatiquement pays membres de la FSCE, s'ils le souhaitent.

14. Comment améliorer le fonctionnement de la FSCE ?

Cette question de Claude Mouret est mise en pratique en créant les commissions techniques, en ayant décidé d'avoir des vice-délégués et par la nomination d'un contact auprès de l'Union Européenne à Bruxelles.

15. Sixième Symposium Européen de la Spéléologie d'Exploration (2004)

Plusieurs pays sont candidats pour organiser le Symposium. Le Portugal a déjà exprimé son souhait d'organiser le symposium, il y a un an, lors de la réunion du Bureau de la FSCE tenue à Santander (Espagne). La France (proposition de Marc Faverjon) propose de tenir le Symposium en France.

Une proposition pour la Roumanie a été faite aussi par Marc Faverjon (les Roumains n'ont pas dit eux-mêmes qu'ils sont candidats). Elle a été rejetée par 6 votes contre, et 1 abstention, parce que le pays n'est pas membre de la FSCE.

Le vote final (Roumanie non incluse) à Ollioules a mené au résultat suivant :

Portugal : 4 votes pour

France : 2 votes pour

1 abstention

Le 6ème Symposium aura donc lieu à Alviela, près de Alcanena, Portugal, en Mai 2004. Nous devrions tous aller à ce symposium, afin de soutenir nos amis Portugais.

16. Montants des cotisations annuelles

Le montant des cotisations annuelles est resté inchangé depuis la fondation de la FSCE en 1990 : 10, 80 et 150 Euros, selon le nombre des spéléologues dans les pays membres. Un nouveau montant est proposé et il devrait prendre en compte lui aussi le nombre des spéléologues dans chaque pays membre.

Les montants proposés sont 50, 100 and 200 Euros, pour respectivement 1 à 100, 100 à 1000 et plus de 1000 spéléologues inscrits dans le pays. Ces montants sont adoptés avec 5 votes pour et 1 abstention (le délégué de la Belgique était absent au moment du vote).

17. Site Web de la FSCE www.fsce.org

Le site est ancien et nécessite une remise à niveau. L'Assemblée Générale demande courtoisement à notre webmaster, Nick Williams, de traiter le problème dès que possible.

18. Eurospeleo

Juan-Carlos Lopez-Casas indique qu'il doit recevoir l'information le plus tard le 1er Octobre 2003. En October, un fichier pdf sera envoyé aux membres du Bureau, pour approbation. L'impression pourra être prête pour la fin Décembre.

1500 à 2000 exemplaires pourraient être imprimés. A ce jour, 35 spéléologues européens ont souscrit. Les autres exemplaires seront distribués aux pays membres. Une subvention de la FSCE est prévue, d'un montant de 500 Euros, afin de payer l'impression et la distribution

Il est décidé que Eurospeleo peut inclure de la publicité et peut être publié à la fois en format pdf sur le site web, envoyé par mail (mais ceci peut être difficile en raison des fréquents changements d'adresse) et imprimé sur support papier.

19. Devons-nous changer le nom de la FSCE en FSUE ?

Suite à l'évolution du nom de la Communauté Européenne en Union Européenne, Claude Mouret propose de changer le nom de la FSCE en FSUE. Une telle proposition aurait été faite dans le passé mais elle avait été rejetée et, peut-être à cause de cela, ce fait n'a pas été acté dans le compte rendu.

Après une discussion passionnée, il est décidé (5 voix pour, 1 abstention, 6 pays votants) d'utiliser dès maintenant le sigle de FSUE, en français et en anglais. FSUE est le sigle pour "Fédération spéléologique de l'Union Européenne" ("Speleological Federation of the European Union" en anglais).

20. Logo de la FSUE

Comme le logo de la FSCE était écrit en latin, il reste valide pour la FSUE, avec douze étoiles.

21. Langues officielles de la FSUE

Après débat, il est accepté à l'unanimité que les deux langues officielles –et donc de travail- sont le français et l'anglais, qui sont les deux langues les plus largement comprises dans l'Union.

5 votes pour et 1 abstention.

22. Adresse permanente au Luxembourg

Une boîte postale permanente au Luxembourg est proposée par Jean-Claude Thies. Il n'y a aucun frais.

6 votes pour cette proposition.

Le délégué ou le vice-délégué du Luxembourg peut facilement s'occuper de la boîte postale et assurer le suivi du compte en banque de la FSUE au jour le jour.

23. Système d'enregistrement des documents

Christos Petreas propose un système d'enregistrement des documents reçus, de façon à en garder une trace efficace et facile. Quelques discussions ont mené au résultat suivant:

Exemple: **20030608TR001**

YYYY MM DD (année, mois, jour, suivi par la fonction (TR Trésorier; PR Président; SE Secrétaire; VP Vice-Président) et les trois derniers chiffres pour une numérotation continue par fonction (TR001...TR105....). Ce nombre devrait être indiqué aussi sur le document lui-même.

Ce procédé est approuvé par 6 votes pour.

24. Election des nouveaux membres du Bureau

Tout d'abord, le principe de l'éligibilité d'un vice-délégué au Bureau de la FSUE est approuvé par 7 votes pour (sur 7 votants).

Deux fonctions doivent être renouvelées : Vice-Président et Trésorier. En plus, le poste de Secrétaire Général est vacant depuis la réunion de Corchia, Italie, en 2001. Le mandat se terminera à l'Assemblée Générale de 2005, en raison du système de rotation indiqué par les statuts.

Les votes ont donné les résultats suivants (tous les délégués présents) :

- Vice-Président : Le Vice-Président sortant Juan-Carlos Lopez-Casas est réélu par votes pour et 1 abstention;
- Secrétaire : Christos Petreas :
4 votes pour, élu; Stefanos Nicolaidis : 2 votes pour; 1 abstention
- Trésorier : le Trésorier sortant Jean-Claude Thies est réélu par 7 votes pour.

Le nouveau Bureau se compose de :

Président :	Claude Mouret	(jusqu'en 2005)
Vice-Président :	Juan-Carlos Lopez-Casas	(jusqu'en 2007)
Secrétaire :	Christos Petreas	(jusqu'en 2005)
Trésorier :	Jean-Claude Thies	(jusqu'en 2007)

25. Prochaine réunion de l'Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale aura lieu en 2005, pendant un événement spéléologique qui reste à choisir.

26. Modifications des statuts

Claude Mouret et le Bureau préparerons une version révisée des Statuts et du Règlement Intérieur qui tiendra compte des changements décidés pendant l'Assemblée Générale d'Ollioules. La nouvelle version sera votée au début de l'Assemblée Générale en 2005.

27. Fin de la réunion

A 22h00